

# Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## FICHE TECHNIQUE | PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

### CRIBLURE

**Nom scientifique :** *Blumeriella jaapii* (Rehm) Arx (forme asexuée : *Phloeospora padii*)

**Noms anglais :** Cherry leaf spot, Yellow leaf, Shothole disease

**Classification :** Champignons de la famille des Dermatéécées

### Introduction

La criblure est causée par un champignon qui affecte le feuillage des plantes du genre *Prunus*. Il provoque une défoliation prématurée qui réduit les capacités photosynthétiques de l'arbre. Si la maladie n'est pas contrôlée et la défoliation importante quelques années consécutives, les arbres touchés deviennent plus susceptibles aux blessures hivernales et perdent de la vigueur.

### Hôtes

Plusieurs pruniers et cerisiers, dont le cerisier pourpre des sables (*Prunus x Cistena*), l'amandier de Chine (*P. triloba*), le ragouminier ou cerisier tomenteux (*P. tomentosa*), le cerisier du Japon (*P. serrulata*) le cerisier de virginie 'Shubert' (*P. virginiana* 'Shubert') et plusieurs cultivars fruitiers.

### Biologie

- Le champignon hiverne au sol dans les feuilles infectées tombées au sol.
- Au printemps, le champignon dissémine ses spores.
- Il entre dans la plante par les stomates des feuilles et se développe entre les cellules qui seront détruites pour former les trous caractéristiques de la maladie.
- Une semaine après l'infection, le champignon produit une fructification qui disséminera d'autres spores pour répéter son cycle d'infection durant l'été si les conditions sont favorables.

## Symptômes

- Des taches de couleur pourpre devenant brunâtres situées sur la face supérieure des nouvelles feuilles.
- Formation de trous (criblures) d'environ 3 mm de diamètre.
- Jaunissement et chute des feuilles.



Symptômes de la criblure sur feuilles de *Prunus* sp.

## Conditions favorables à son développement

- La température optimale de développement se situe entre 6 et 16 °C.

## Stratégies d'intervention

### Prévention et bonnes pratiques

- Ramasser et éliminer les feuilles mortes tombées au sol.
- Pour les plants en pot, déplacer les plants affectés sur des surfaces propres et éloignées des sources d'infection après la chute des feuilles à l'automne.
- Irriguer le matin afin que le feuillage sèche le plus rapidement possible; les éclaboussures d'eau sur les feuilles favorisent la dissémination de la maladie.

## Lutte chimique

- Des fongicides sont homologués pour lutter contre la criblure en culture fruitière (aucun produit homologué en culture ornementale).
- Le premier traitement doit être effectué avant la libération des spores, soit dès l'apparition des premières feuilles.
- Privilégier les produits à faible risque pour la santé et l'environnement.

**Note :** *L’Affiche - Pesticides homologués en pépinière ornementale* développée par l’IQDHO sur l’efficacité des pesticides et leurs impacts sur la faune auxiliaire peut guider votre choix vers des produits qui protègent les prédateurs naturels.

## Pour plus d’information

- Page du Michigan State University Extension : Cherry leaf spot 101: [Understanding \*Blumeriella jaapii\* biology and management](#) (E. Lizotte, 2011).
- Le site Web de [SAGÉ pesticides](#) donne de l’information sur les pesticides homologués ainsi que sur la gestion rationnelle et sécuritaire de ceux-ci.
- Bulletin d’information N° 2 du 29 avril 2020 : [Les pesticides et biopesticides homologués en pépinières ornementales](#).

*Cette fiche technique mise à jour par Louise Voynaud, M. Sc. biol., est adaptée de l’avertissement N° 2 du 19 mai 2016 publié par le réseau Pépinières ornementales et rédigé à l’origine par Mario Comtois, agr. et Nicolas Authier, agr. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Pépinières ornementales](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l’une de ses parties est autorisée à condition d’en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*

8 juillet 2020